

C'est un Canadien du vieil âge, modestement pourvu, intellectuellement parlant, et qui, dans ses pérégrinations à travers le *far-west*, reçut l'humble commission de Juge de Paix pour monter un degré de plus ensuite sur le banc judiciaire.

Assez inférieures étaient donc ses fonctions. Toutefois, à cette époque primitive, régie sous la férule militaire, la nomination d'un juge était un rare phénomène, et, de longtemps, Réaume fut peut-être le seul officier titulaire pour administrer la justice aux rares habitants du Wisconsin.

Son rôle grandissait d'autant et finit par revêtir un caractère suprême.

D'une nature excentrique, ses décisions étaient parfois biscornues sans être toujours marquées au coin de l'équité ; on le représente comme se laissant aller à tous les mobiles du caprice et même de l'intérêt personnel.

2° François Bouthillier.—Le Gouverneur Cass le nomma juge de la Cour de comté dans l'hiver de 1818-19, lors de l'organisation judiciaire dans le pays. Ayant toujours vécu au milieu des bandes indiennes, il ne dut pas être le Papien du Nord Ouest. Il s'éteignit en 1833 ou 1834.

3° Michel Brisbois.—Sa nomination comme juge de comté eut lieu en même temps que celle de Bouthillier. Il devint aveugle en 1837 et expira en 1839. Il fut enterré à la Prairie du Chien.

4° Joseph Rolette.—Il avait reçu une bonne éducation classique à Québec. Il avait même un peu étudié la théologie.

Vers 1827 ou 1828, il fut nommé juge en chef de la Cour du comté de Crawford par le gouverneur Cass, ayant M. Jean Brunet pour juge associé.

Joseph Rolette jouissait d'une grande estime ; il se distingua comme militaire et acquit une certaine influence politique.

Il aurait droit à quelques pages de souvenirs dans la *Revue*.

5° Nicholas Boivin.—Ce dernier était une véritable doublure du Juge Réaume. Ses connaissances légales n'étaient pas plus étendues et sa bizarrerie n'était pas moins caractéristique.

Sa bibliothèque comprenait trois volumes des anciens statuts du Nord-Ouest, de l'Illinois et du Michigan.

Mais en rendant ses décisions, il ne s'occupait pas plus de la lettre que de l'esprit de ces arrêtés légaux ; il agissait comme il l'entendait. On conserve à la Société Historique du Wisconsin, l'un de ces volumes, jauni et crevé aux angles.

Voici ce que Madame Kinzie rapporte de Boivin dans son *Wau-Bun* : " Le bureau du colonel Boivin était en dehors des murs du fort à la Prairie du Chien, et c'était la coutume parmi les officiers d'aller passer une heure oisive avec le juge qui aimait à leur offrir un bon verre d'eau-de-vie, ce qu'il appelait prendre "*a little quelque chose*."

Un soldat nommé Fry avait été accusé d'avoir volé et tué un veau appartenant à M. Rolette, et le connétable, un briquetier nommé Bell, avait été envoyé pour arrêter le coupable, afin de subir son procès.

Comme les officiers fesaient leur visite ordinaire chez le juge, ce dernier entendit du bruit à la porte.—" Entrez," cria-t-il, en se dirigeant vers la porte.

— Bell : — Ici, monsieur, je vous amène Fry, ainsi que vous me l'avez ordonné.

— Boivin : — Fry, vous êtes un grand vaurien. Pourquoi avez-vous tué le veau de M. Rolette ?

— Fry : — Je n'ai pas tué le veau de M. Rolette.

— Boivin : — Vous êtes un menteur et une canaille... Bell, logez-le en prison.

— Venez, messieurs, venez, *let us take a little quelque chose*.....